



République Démocratique du Congo

MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET UNIVERSITAIRE



ÉTATS GÉNÉRAUX

**UNE NOUVELLE UNIVERSITÉ CONGOLAISE
POUR LA CONSTRUCTION, L'ÉMERGENCE ET LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

DISCOURS DE CLOTURE

PRONONCÉ PAR SON EXCELLENCE **MUHINDO NZANGI BUTONDO**,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

Lubumbashi, le 14 septembre 2021

- Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État Grand Chancelier des Universités et Instituts Supérieurs congolais (avec l'expression de mes Hommages les plus déférents),
- Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (avec l'assurance de ma Très Haute Considération),
- Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga
- Honorables Députés nationaux et provinciaux,
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Monsieur le Conseiller Principal du Président de la République en matière de l'éducation,
- Messieurs les Conseillers du Premier Ministre,
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Monseigneur et Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration des Universités et Instituts Supérieurs,
- Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Lubumbashi,
- Monsieur le Procureur Général,
- Mesdames et Messieurs les Recteurs des Universités et Directeurs Généraux des Instituts Supérieurs,
- Monsieur le Recteur de l'Université de Lubumbashi et Président de la Conférence du Grand Katanga,
- Mesdames et Messieurs les Participants aux États généraux,
- Mesdames et Messieurs les Invités,

Au terme de ces États généraux, il est légitime de nous poser une question : **quelle sera notre prochaine étape ?** La réponse qui me vient à l'esprit, au regard de la qualité des travaux, résolutions et recommandations formulées, est la suivante : **Nous devons nous investir tous dans la matérialisation de notre volonté de construire une nouvelle Université congolaise. Cette nouvelle Université congolaise devra transmettre des savoirs, sciences, compétences et valeurs susceptibles de former l'humanité des étudiants et de les rendre capables de comprendre, analyser les**

problèmes globaux du Congo et du monde. La nouvelle Université congolaise doit surtout créer, inventer, innover dans tous les domaines de la vie et proposer des solutions idoines aux enjeux globaux. Ce sera donc une Université dédiée à la construction, à l'émergence et au développement durable de notre pays.

En ma qualité de Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, je prends acte des conclusions, résolutions et recommandations de ces États généraux.

Je félicite, au nom du Gouvernement de la République dirigé par **le Premier Ministre, Son Excellence Sama Lukonde**, les participants venus de toutes les provinces, ainsi que ceux intervenus depuis l'étranger. Leur disponibilité et leur engagement ont rendu possible la redéfinition du nouveau système de l'Enseignement Supérieur et Universitaire congolais.

Il était temps que les praticiens et intervenants dans le secteur éducatif universitaire se retrouvent, 25 ans après les premiers États généraux. Il était temps qu'ils réfléchissent sans interférences et contraintes sur des problèmes accumulés au cours du temps. Il était temps de développer un ensemble de référentiels pour la relance de notre secteur et proposer des solutions sous forme des

résolutions et recommandations raisonnées, audacieuses et pragmatiques.

Parmi ces résolutions, il y a **l'adoption de la généralisation du Système LMD, que vous avez voulu baptiser « BMD » (Bachelor-Master-Doctorat), à toutes les Universités et Instituts Supérieurs dès l'année académique 2021-2022.** La généralisation de ce modèle contextualisé au regard des spécificités congolaises doit se faire à la faveur de la mise en œuvre des curricula déjà disponibles pour les filières scientifiques et techniques. Pour les autres filières, les curricula et les référentiels de formation doivent être construits avant la prochaine rentrée académique. Leur mise en œuvre sera précédée des séminaires de formation des formateurs dans une période de trois mois.

La généralisation du Système LMD est une application des dispositions de la Loi-Cadre, mais aussi l'expression de la volonté de changer de mentalité, ainsi que le recommande notre **Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.** En effet, le modèle LMD implique :

- **un changement de mentalité, de pédagogie et de vision de la formation universitaire ;**

- **la rénovation en profondeur de l'université afin qu'elle puisse continuer à être un lieu d'enseignements de qualité centrés sur l'étudiant, soutenus par des recherches susceptibles d'induire des transformations et innovations dans tous les secteurs de la vie.**

Il est apparu que ces États généraux n'ont pas remis en cause les acquis des réformes qui ont posé les bases de notre Système éducatif universitaire. Ces acquis sont :

- *l'unité de notre système universitaire comme catalyseur de l'unité nationale et du vivre-ensemble de tous les Congolais ;*
- *le maintien du caractère professionnalisant de notre Système universitaire dès le premier cycle qui passe du label de « Graduat » à celui de « Licence » (Bachelor) ;*
- *la délivrance de diplôme uniformisé ayant valeur universelle.*

Réaffirmés au travers des résolutions et recommandations des États généraux, ces acquis passent pour des valeurs cardinales qui doivent aiguiller nos universités et les universitaires congolais.

L'Université congolaise ne peut être pensée et gérée comme des espaces d'exclusion, mais d'inclusion et de formation de l'humanité plurielle et solidaire. Les Universités et Instituts

Supérieurs congolais ne doivent pas être des lieux d'affirmation des ethno-nationalismes et des conservatismes tribaux ou régionaux. Elles doivent rester des lieux ouverts à toutes les diversités culturelles, toujours dédiés à la réflexion et à l'inventivité pour la construction permanente d'un Congo uni, fort, prospère et pérenne. En somme, un seul conservatisme doit être toléré : celui qui favorise la promotion de l'esprit scientifique de la libre discussion, la pérennité de l'humanité plurielle et du Congo dans toute sa riche pluralité.

J'ai aussi pris bonne note que **nous devons travailler ensemble pour l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, ainsi que des conditions de formation de qualité de l'étudiant.**

La formation de qualité des étudiants doit être inclusive. Ainsi, **j'instruirai les Universités et Instituts Supérieurs de créer, au sein du Secrétariat général académique, un service d'accueil, prise en charge et accompagnement, au long de leur cursus, des étudiants frappés d'handicaps sensoriels, dont les aveugles et les sourds-muets. Ces étudiants bénéficieront de la gratuité des études au sein des Universités et Instituts Supérieurs publics, dès l'année académique prochaine.**

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de vie et de travail ne peut être abandonnée au seul Gouvernement de la République. J'ai indiqué, à l'ouverture de ces travaux, que les universités soient conçues et gérées comme des entités productrices des richesses. Ainsi, l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel est aussi dépendante de la bonne gouvernance des Universités et Instituts Supérieurs. La bonne gouvernance implique la bonne gestion des ressources humaines disponibles. Je veux mettre en place des outils financiers et des audits pour veiller à la bonne gouvernance et à la transparence financière dans les établissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Je m'engage à accompagner la mise en œuvre des résolutions et recommandations des États généraux, en tenant compte des contraintes des moyens et du temps. Je travaillerai à assainir le secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire des antivaleurs. Pour ce qui concerne les domaines stratégiques comme la Médecine dont la prolifération expose notre système sanitaire au délitement inacceptable, je m'engage à retirer les autorisations de fonctionnement de cette filière dans les universités qui ne remplissent pas les critères de viabilité.

Je veux renforcer l'autonomie financière et administrative des Universités et Instituts Supérieurs. L'autonomie financière bénéficiera de la diversification des unités de production et de financement des universités, grâce notamment aux partenariats avec les entreprises, la coopération interuniversitaire, la participation des universités dans la sous-traitance minière et dans la construction des infrastructures publiques ou privées.

Pour ce qui concerne la lourdeur administrative au sein des Organes centraux du Ministère, je m'engage à soumettre au Gouvernement des propositions pour la décentralisation de certaines tâches.

Je m'engage à faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel de l'ESU, pour la mécanisation de nouvelles unités, des impayés et des professeurs à leurs grades.

J'engage à soumettre au Gouvernement très rapidement un plan d'opérationnalisation des différents pools pour la formation de troisième cycle afin d'avancer sur la voie de la préparation de la relève académique.

Je m'engage à **mettre en œuvre le Plan numérique pour réduire la fracture numérique afin de proposer à nos universités et Instituts Supérieurs un outil efficace de gestion académique, administrative et financière, ainsi qu'aux étudiants les outils technologiques et numériques pour apprendre autrement, travailler autrement, être procréatifs, innovants et compétitifs.**

Je remercie la Présidence de la République, le Gouvernement de la République et les Autorités provinciales du Haut-Katanga pour leur soutien à l'organisation réussie de ces États généraux. Toute ma gratitude au Comité d'organisation pour l'énorme travail accompli au nom de la République et de l'Université congolaise tournées vers le futur. Je remercie, enfin, le Recteur de l'Université de Lubumbashi, les Recteurs et Directeurs généraux de la Conférence du Grand Katanga pour la logistique nécessaire à l'organisation matérielle de ces assises.

En adhérant aux résolutions et recommandations de ces États généraux, je m'engage à les porter à la connaissance du Président de la République et du Gouvernement pour qu'elles alimentent des décisions en faveur des Universités et Instituts Supérieurs congolais, du personnel et des étudiants.

Pour ce faire, je suis favorable à la mise en place d'un **Comité national ad hoc de suivi des résolutions et recommandations des États généraux. Limité dans le temps, il sera placé sous l'Autorité du Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.** À ce sujet, je vais prendre un arrêté de nomination des membres.

En vous réitérant mes remerciements, je déclare clos les États généraux de l'ESU de la République Démocratique du Congo.

Fait à Lubumbashi, le 14 septembre 2021

Excellence Muhindo Nzangi Butondo

Ministre de l'ESU